**Réunion du Conseil Municipal du 15 déc. 2023**

|  |
| --- |
| « Gestion de la commune », une année bien remplie. |

Le conseil municipal de Leffonds s'est réuni, vendredi 15 décembre 2023, sous la présidence de Madame Mariette Voillot. La loi d'accélération des énergies renouvelables (EnR) qui demande aux communes de planifier leur déploiement sur leur territoire arrive à échéance le 31/12/2023. Chaque commune devait définir les zones d'accélérations pour chaque type d'EnR, qu'elles soient alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées... Elles permettent de produire de l'électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible. A l'exception des procédés de toiture, les zones d'accélération ne peuvent être comprises dans les parc nationaux et les réserves naturelles. Par conséquent la commune de Leffonds, faisant partie du Parc National de Forêts, ne se sent pas concernée par cette loi. Le débat est par conséquent déjà clos. Là où ce n'est pas proscrit par la règlementation en vigueur, seuls les projets, pour des procédés en toiture, tels que des panneaux photovoltaïques, pourront être déposés. Les services de l'état émettront, in fine, leurs avis favorables ou défavorables. Considérant l'augmentation du tarif de l'électricité, le tarif de location de la salle polyvalente sera révisé à la hausse pour les week-ends : 280EUR pour les résidents extérieurs au village et 200EUR pour les villageois. Le conseil accepte de reconduire la convention financière scolaire avec Villiers-sur-Suize. Le chemin des Fontaines est à nouveau ouvert à la circulation automobile de petits gabarits. Une signalisation sera installée en conséquence. Les délégués du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Arc en Barrois, ont profité d'une réunion pour fait remonter quelques défaillances répétitives, rencontrées, pour acheminer les élèves dans leurs établissements respectifs. Mêmes revendications parfois pour le retour. Ce sujet a déjà été évoqué, seulement les remèdes n'ont pas tout réglé. Il arrive parfois que les élèves sont pris en charge avec une heure de retard. Chacun espère que tout va rentrer dans l'ordre. Le village compte 35 élèves pris en charge chaque matin. Suite au désistement de tous ses membres, l'association foncière créé par l'arrêté n°2 353 du 08 octobre 1958, modifié par l'arrêté n°713 du 17 février 1992 est dissoute à compter du 31 décembre 2023. Le passif et l'actif seront intégrés aux biens de la commune de Leffonds à compter du 1er janvier 2024. Madame le Maire informe son conseil que le tour de France traversera le village le 06 juillet 2024. Pour ce dernier conseil de l'année, Madame Le Maire a remercié tous ses membres, de leur participation active à la gestion de la commune, et a clos la séance par un pot de l'amitié.